



COMMENT DEVENIR ARBITRE

Le corps arbitral en France comporte cinq grades d'Arbitres :

- Arbitre Stagiaire
- Arbitre Départemental
- Arbitre Régional
- Arbitre National
- Arbitre International

La formation commence par un Stage de Formation d'Arbitres.

1. Stage de formation d'Arbitres :

Le candidat Arbitre participe à un stage de formation de deux jours qui comporte une formation théorique et une formation pratique. À l'issue du stage, un **Certificat de Stage** lui est remis et, sauf si le candidat n'a pas fait preuve d'aptitude à la fonction d'Arbitre pendant le stage, le candidat reçoit également une **Attestation d'Arbitre Stagiaire**.

2. Pour devenir Arbitre Départemental :

L'Arbitre Stagiaire doit passer un examen qui comporte une partie théorique (orale) et une partie pratique qui a lieu lors d'une compétition officielle où le candidat doit au moins arbitrer un match de Doubles.

Dans la mesure du possible et suivant la période de la saison où s'est déroulé le stage et les opportunités de compétitions, l'examen est proposé dans les mois qui suivent le stage (à une ou plusieurs dates si nécessaire) laissant au candidat un peu de temps pour qu'il ait l'occasion d'arbitrer plusieurs fois avant de se présenter à l'examen. Un candidat qui serait recalé à la partie pratique et / ou théorique a le droit de se présenter à nouveau à un examen ultérieur.

3. Pour devenir Arbitre Régional :

Il faut pratiquer l'arbitrage pour accumuler l'expérience. Quand celle-ci est suffisante, la Commission Régionale d'Arbitrage attribue le titre d'Arbitre Régional au vu de la Feuille d'Activité sur laquelle chaque compétition arbitrée est inscrite. Toutefois, le nombre de matchs de Simples ou de Doubles devant avoir été arbitrés n'est pas défini, pas plus qu'une durée minimum qui ne serait significative que si elle correspondait à une activité d'Arbitre régulière.

L'activité est laissée à l'appréciation de la Commission Régionale d'Arbitrage qui juge si le candidat a l'expérience suffisante pour recevoir le titre d'Arbitre Régional.

4. Pour devenir Arbitre National :

Il faut avoir accumulé une solide expérience de l'arbitrage, autant que possible à tous les niveaux (arbitrage de finales, arbitrage de compétitions A et B, arbitrage de Doubles, ...). C'est le Responsable Régional qui apprécie si l'expérience de l'Arbitre est suffisante pour l'autoriser à se présenter au Stage National d'Arbitre. L'Arbitre présente un dossier de candidature à la C.N.A. comportant sa Feuille d'Activité et l'avis de son Responsable Régional.

Si la candidature de l'Arbitre est acceptée, l'Arbitre participe au Stage National qui dure deux jours, lors d'une compétition officielle de niveau A et B. À l'issue du stage, si son niveau est jugé suffisant, le titre d'Arbitre National lui est attribué. Un candidat à qui le titre d'Arbitre National n'est pas accordé, peut se présenter à un stage ultérieur en respectant toutefois, les modalités de candidature décrites ci-dessus.

5. Pour devenir Arbitre International :

Il faut avoir une activité d'Arbitre au niveau national (compétitions fédérales nationales, tournois de niveau A et B, ...) et international (Open, Internationaux, ...); de plus, il est obligatoire de pouvoir s'exprimer en anglais. Les Arbitres Internationaux sont nommés par la C.N.A. parmi les Arbitres Nationaux qu'elle juge avoir le niveau.

La C.N.A. établit chaque année la liste des Arbitres Internationaux.

Les instances EBU et IBF invitent directement les Arbitres Internationaux de leur choix à effectuer un stage pour l'obtention du niveau EBU ou IBF.

6. Activité et Formation continues :

Les Arbitres possèdent une Feuille d'Activité annuelle sur laquelle ils inscrivent les compétitions qu'ils arbitrent et qu'ils font viser par le Juge-Arbitre de la compétition. Le Responsable Régional établit chaque année la liste des Arbitres en activité dans sa région au vu des Feuilles d'Activité qu'il reçoit.

Un **écusson d'Arbitre** est remis aux Arbitres qui accèdent au premier grade d'Arbitre Départemental.

Les titres d'Arbitres ne sont pas acquis « à vie ». Un titre peut se perdre si l'Arbitre ne répond plus aux critères retenus et à fortiori si l'Arbitre n'a plus d'activité. Un Arbitre qui serait sans activité pendant une durée assez longue, sera réintégré dans le grade qui correspond à son niveau réel et/ou devra participer à nouveau à un stage.

Des journées de recyclage peuvent être organisées par les C.R.A. ou la C.N.A. pour les différents grades.

7. Les Formateurs :

La liste des Arbitres habilités pour la formation est établie chaque année par la C.N.A..

Le Stage National d'Arbitres est encadré par des formateurs au moins du niveau National.

Les Stages de Formation d'Arbitres sont encadrés par des Arbitres au moins du niveau Régional, et d'un responsable de stage au moins du niveau National.

Lorsque le Responsable Régional n'est pas habilité pour la formation, il doit prendre l'avis d'un Arbitre habilité du niveau National, pour procéder à l'attribution des titres d'Arbitres Régionaux ou pour proposer un Arbitre Régional au Stage d'Arbitrage National.

8. Âge des Arbitres :

L'âge minimum requis pour obtenir le diplôme d'Arbitre est celui de la majorité (pour des raisons de responsabilité). Il est possible de commencer la formation avant la majorité et de suivre le stage de Formation d'Arbitre à partir de l'âge de 16 ans.